

Les consignes de tri :

Les biodéchets sont l'ensemble des déchets d'origine végétale ou animale que vous retrouverez principalement dans votre cuisine.



Peaux et épluchures de fruits & légumes



Fruits et légumes abimés



Essui-tout et mouchoirs



Café, thé, tisane (filtres, marc, feuilles)



Restes de repas, y compris viandes et poissons



Coquillages et fruits de mer



Litière végétale uniquement

Que deviennent les biodéchets ?

Une fois par semaine, la société Bourgogne Recyclage vient relever les biobornes. Les déchets sont ensuite transformés en compost sur la plateforme de compostage de Leledy Compost 71. Cette matière est ensuite utilisée par les agriculteurs locaux.



Consultez
notre Foire Aux Questions (FAQ)
à l'aide de ce QR code

Réservez votre kit :

Communauté de communes Saulieu-Morvan
15 place Charles De Gaulle
21210 SAULIEU
03 80 64 8118
www.saulieu-morvan.fr

Plaquette réalisée par le service déchets de la CCSM,
Ne pas jeter sur la voie publique.

LA COLLECTE SÉPARÉE ARRIVE

Valorisons nos biodéchets



la collecte séparée des biodéchets arrive sur la Communauté de Communes Saulieu-Morvan



Le tri des biodéchets pour tous

A partir du 1er janvier 2024, tous les habitants doivent disposer d'une solution pour trier leurs déchets alimentaires (loi AGECE 2020).

Que vous ayez un jardin ou pas, les biodéchets devront être séparés de la poubelle des ordures ménagères.

Vous pourrez ainsi valoriser vos biodéchets soit à l'aide d'un composteur bois (renseignement au 03 80 64 81 18) ou par le dépôt dans l'une des 4 biobornes du territoire.

Un moyen simple d'alléger sa poubelle et de valoriser local

Aujourd'hui, les biodéchets représentent près d'un tiers de nos poubelles. Composées principalement d'eau, les enfouir comme les incinérer est un non sens écologique et un gâchis de ressources.

Séparés de la poubelle d'ordures ménagères, le volume de votre poubelle sera réduit. Ces déchets seront ensuite valorisés localement sur la plateforme de compostage située en Saône et Loire.



En pratique, il vous sera remis un kit composé de :

Un BIO-SEAU



10 litres,
ajouré pour permettre l'aération



Des SACS KRAFT



une centaine par foyer,
à raison de deux par semaine

**Le kit est délivré gratuitement sur
justificatif de domicile
et limité à un par foyer.**

1

Dans votre cuisine, vous triez les biodéchets en utilisant les sacs kraft et le bio-seau prévus à cet effet.



2

Déposez ensuite votre sac dans l'une des biobornes du territoire. Il est conseillé de déposer son sac 2 fois par semaine.



Attention à n'utiliser que les sacs fournis.

Respectez les consignes et ne jamais déposer de plastique, métaux ou autres déchets pour préserver la qualité du compost.